

7 - Durance

Calavon - DU_13_07

FRDR245b Le Coulon de Apt à la confluence avec la Durance et l'Imergue

Cours d'eau

MEN

<p>Etat écologique : Médiocre Objectif : bon état 2027</p> <p>Motivations en cas de recours aux dérogations : CN, FT</p> <p>Paramètres faisant l'objet d'une adaptation : morphologie, hydrologie, matières organiques et oxydables, pesticides</p>	<p>Etat chimique sans ubiquiste : Bon Objectif : 2015</p> <p>Etat chimique avec ubiquiste : Mauvais Objectif : 2027</p> <p>Motivations en cas de recours aux dérogations : FT</p> <p>Paramètres faisant l'objet d'une adaptation : Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène</p>
---	--

Commentaire

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : Altération de la morphologie

- MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
- MIA0203 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
- MIA0204 Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau
- MIA0601 Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide
- MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide

Pression à traiter : Altération de l'hydrologie

- MIA0303 Coordonner la gestion des ouvrages

Pression à traiter : Pollution diffuse par les pesticides

- AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles
- COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

Pression à traiter : Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

- ASS0301 Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)
- ASS0302 Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
- ASS0401 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
- ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
- IND0202 Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses

Pression à traiter : Prélèvements

- RES0202 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités